

Plan d'épargne logement : le grand chambardement

Il est temps de faire le point sur vos PEL, voici les éléments pour y parvenir :

<i>Plan d'Epargne Logement</i>				
Date d'ouverture		Taux de rémunération		Taux du prêt
		Avec prime d'état	Sans prime et hors 12,1% CSG-RDS	
À partir	16/04/89	6.00%	4.62%	6.32%
À partir	07/02/94	5.25%	3.84%	5.54%
À partir	23/01/97	4.25%	3.10%	4.80%
À partir	09/06/98	4.00%	2.90%	4.60%
À partir	26/07/99	3.6%	2.61%	4.31%
À partir	01/07/00	4.50%	3.27%	4.97%
À partir	13/12/02	Prime versée	Uniquement	Si prêt
À partir	01/08/03	3.50%	2.50%	4.20%

Nouvelles mesures

- Les plans de plus de 10 ans d'âge voient la CSG-RDS prélevée immédiatement sans attendre le dénouement.
- Les intérêts acquis à partir de la 12^{ème} année sont imposables (prélèvements fiscaux libératoires à 18%).

Exemple : le plan à 6% est en fait rémunéré à 3,28% après prélèvement fiscal et social et absence de prime.

Rappel

La prime d'état n'est plus décomptée à partir de la dixième année et lorsqu'elle atteint son plafond 1525€.

Le taux avec prime s'entend avant prélèvements sociaux (CSG-RDS=12,1%)